Résolution sur l’atténuation des conséquences des tremblements de terre en Croatie

2021/2504(RSP) - 21/01/2021 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 677 voix pour, 5 contre et 1 abstention, une résolution sur l'atténuation des conséquences des tremblements de terre en Croatie.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, Renew, Verts/ALE, ECR et The Left.

Pour rappel, en 2020, la Croatie a été frappée par des tremblements de terre dévastateurs qui ont causé d'importants dégâts dans le pays. Pour aider le pays à faire face aux effets dévastateurs de ce tremblement de terre, le Parlement a mis à disposition 683,7 millions d'euros du Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE). En outre, par le biais du mécanisme de protection civile de l'UE, 15 pays ont apporté leur soutien à cette situation d'urgence.

Le Parlement a fait part de sa sympathie à l’égard de toutes les personnes touchées et a salué la solidarité témoignée par les États membres et les autres pays qui prêtent leur appui dans cette situation d’urgence. Il a souligné la gravité de la situation sur le terrain, qui exerce une pression financière considérable et intense sur les autorités publiques nationales, régionales et locales en Croatie et peut entraîner un déclin irréversible de la population dans les zones touchées, les personnes touchées devant faire face à des conséquences sociales et économiques dévastatrices et à des pressions psychologiques et sociales extrêmes.

Soulignant qu'en cas de séismes graves, tels que ceux qui se sont produits récemment en Croatie, l'atténuation des conséquences prend un temps considérable, les députés estiment qu’il conviendra d’en tenir compte lors d'une future révision du FSUE afin de garantir un temps d'absorption suffisant pour le financement au-delà des délais de dépôt des demandes actuels.

Les députés ont en outre souligné l'importance de renforcer les dépenses du FSUE non seulement pour la réparation des dommages, mais aussi pour la résilience face au changement climatique, aux catastrophes naturelles et aux urgences en matière de santé publique afin de sortir plus fort des catastrophes.

La Commission et les autorités croates sont invitées à :

- identifier tous les moyens possibles pour apporter une aide et un soutien immédiats afin d'assurer des conditions de vie décentes et sûres aux nombreuses personnes, en donnant la priorité aux plus vulnérables, qui ont été privées de leur logement et qui n'ont toujours pas de logement sûr, au moins sous la forme de conteneurs, qui pourraient fournir un minimum d'abri pendant les rudes conditions hivernales des prochains mois;

- trouver un moyen rapide de distribuer l’aide nécessaire, financière ou autre, afin de permettre aux régions sinistrées de vite se relever, à mobiliser tous les moyens financiers disponibles pour aider la Croatie à mettre en œuvre une relance rapide, à porter secours à tous ceux qui en ont besoin et à réduire autant que possible les charges administratives liées à l’aide et au soutien aux personnes sur le terrain.

Les autorités croates devraient :

- suivre de près les activités de reconstruction et veiller à ce qu'elles soient conformes aux exigences en matière de bâtiments et d'infrastructures antisismiques et appliquer les meilleures pratiques professionnelles et l'expertise des autres États membres;

- donner la priorité à la rénovation dans son plan de redressement et de résilience, en accordant une attention particulière aux rénovations préventives globales qui garantissent les normes sismiques les plus élevées pour les logements et les bâtiments les plus menacés dans ses régions les plus sujettes aux tremblements de terre;

- donner la priorité aux résidents des zones touchées pour la vaccination COVID-19 afin de protéger immédiatement la santé de tous les résidents et des travailleurs sur le terrain.